

2304/913

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
**Ministère de la Formation Professionnelle,  
de l'Apprentissage et l'artisanat**

**TERMES DE REFERENCES DE L'ATELIER DE PARTAGE  
SUR LES NOUVELLES OPTIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ARTISANAT**

**THEMATIQUE CENTRALE**

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE,  
QUELLE ARTICULATION AVEC LE SECTEUR DE L'ARTISANAT ?**

Février 2013

## I - CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le contexte de la mondialisation induit un environnement de compétition vis-à-vis duquel le Sénégal à l'instar de tous les pays, doit mettre à niveau ses capacités nationales de gestion des opportunités mais aussi de résistance aux facteurs critiques qui pourraient peser négativement sur ses bases de performance économique et donc sur les conditions de son développement.

Cette mise à niveau ne peut se faire en dehors des importants efforts à consentir pour relever, performer et valoriser en permanence cette capacité nationale par la maîtrise des sciences et des progrès techniques et technologiques pour en faire le principal levier de la croissance et du développement de notre pays.

Ce levier est constitué essentiellement de la qualité de nos ressources humaines qui doivent donc disposer des formations requises jusqu'au plus haut niveau et en particulier, des qualifications professionnelles et techniques toujours adaptées à l'évolution des standards internationaux les plus pointus en la matière tout en s'encrant dans nos valeurs culturelles et notre réalité contextuelle.

Cette exigence de mise à niveau est au centre de la vision politique de Monsieur le Président de la République qui a exprimé sa volonté à travers la prise en compte effective des propositions de réformes de l'Education en général et de la Formation professionnelle et technique en particulier.

C'est ainsi que le réaménagement du Gouvernement intervenu le 29 Octobre 2012 a créé un nouveau département dénommé « Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat » qui place la formation professionnelle des jeunes et leur insertion au cœur des défis et priorités des hautes autorités.

Ce choix se justifie en ce que pour avoir été toujours localisé dans des Ministères comme celui à charge du Commerce, des Sénégalais de l'Extérieur, du Tourisme ou de l'Industrie, etc., le secteur de l'artisanat n'a jamais été absent en tant que base d'application et cible principales dans la vocation et les finalités de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Technique.

L'Artisanat mobilise en effet plus de 18% de la population active et compte 122 902 entreprises artisanales évoluant dans près de 120 corps de métiers avec une capacité de main-d'œuvre permanente estimée à 378 000 personnes. Ce secteur occupe une place stratégique dans le paysage économique et social par son poids démographique, son dynamisme et sa capacité d'adaptation.

Il s'y ajoute que ce secteur offre en plus de la formation, de la qualification et de l'insertion aux jeunes et dispose d'un potentiel très important d'emplois et d'activités génératrices de revenus, de forte valeur ajoutée à notre économie nationale.

Il ressort du recensement national des unités artisanales du Sénégal (2004) que la main-d'œuvre artisanale des apprentis représente 53% des effectifs de ce secteur. Cette indication met en évidence le poids de cette catégorie de travailleurs dans les unités artisanales et petites entreprises dans lesquelles, ces jeunes travailleurs qualifiés sont maintenus dans le statut d'apprenti avec une productivité des revenus faibles.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer une telle situation :

- l'absence d'articulation solide entre le système de formation et le secteur de l'Artisanat

- une insuffisance du dispositif d'accompagnement des jeunes vers l'insertion malgré les efforts consentis
- Un défaut de coordination et de concertation dans les multiples initiatives.

Ainsi il est nécessaire de rénover la formation par apprentissage à travers le lien privilégié qu'elle permet d'établir entre la Formation Professionnelle et le secteur de l'Artisanat qui constitue un important vivier d'activités professionnelles et une pépinière de petites entreprises.

La concrétisation de cette nouvelle approche est traduite dans les faits par la mise en place du Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat qui a pour missions :

- le développement de filières de formation professionnelle et technique
- la normalisation et la crédibilisation des systèmes de qualification et de compétences
- la promotion du développement et de la qualité de la formation continue
- la promotion de l'apprentissage et de l'acquisition d'un savoir-faire
- la promotion du savoir-faire, de l'employabilité et de la créativité chez les jeunes
- l'élévation du niveau de qualification professionnelle des artisans
- l'élargissement des débouchés des produits et services artisanaux
- la mise en place d'un système de crédit suffisant et adapté au secteur de l'Artisanat.

Ainsi pour partager cette nouvelle vision et recueillir les avis les plus larges des participants, le Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat organise un atelier qui offrira l'occasion à l'ensemble des acteurs et partenaires de créer un espace de rencontres, de communication et de discussions sur les convergences, actions synergiques et stratégies à mettre en œuvre pour réaliser les bases durables d'une articulation de la Formation Professionnelle et technique avec le secteur de l'Artisanat.

## **II – OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **2.1. – Objectif général**

L'Atelier a pour objectif d'informer, de partager avec les participants les missions du Ministère afin de définir des synergies entre ses différentes structures, les acteurs à la base et les partenaires.

### **2.2. – Objectifs spécifiques (opérationnels)**

L'Atelier vise les objectifs spécifiques suivants :

- permettre à tous les participants d'avoir une bonne compréhension du Projet institutionnel d'ensemble du Ministère, de ses compétences et des missions de chacun de ses démembrés
- d'identifier les plages de convergence entre les différents acteurs et partenaires
- de déterminer les conditions de mise en synergie des actions du Ministère

## **III – RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de l'Atelier :

- les participants ont la même compréhension du Projet institutionnel d'ensemble, des missions du Ministère et de la contribution des partenaires institutionnels

- les plages de convergence et les axes synergiques entre le Ministère, les acteurs et les partenaires institutionnels sont identifiés, étudiés et partagés
- les conditions de mise en synergie des actions du Ministère sont déterminées.

#### IV – STRUCTURES CONCERNEES

1. Les Directions nationales et institutions sous tutelle du Ministère
2. Les représentants des Ministères à charge de l'Agriculture, des PME/PMI
3. l'Union nationale des Chambres de métiers
4. les CFA
5. les Organisations Professionnelles des Artisans (qui sont dans le domaine de la formation comme l'ONG Kora et Concep).
6. la Stratégie de Croissance accélérée (SCA), à travers les Grappes « Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'Art », « Textile et Habillement »,
7. Autres structures ou institutions dont la présence est jugée nécessaire

#### V – DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'Atelier se déroulera en mode résidentiel, sur une durée de trois (3) jours dans un lieu spécialement aménagé et disposant de toutes les ressources nécessaires aux travaux.

Il sera organisé autour d'une plénière et de deux ateliers sur les axes ci-après :

**Tableau : plénière et ateliers**

OBJECTIFS : quoi ?	ATELIER / PLENIERE : comment ?	THEMATIQUE (intitulé)
OS 1 : permettre à tous les participants d'avoir une bonne compréhension du Projet institutionnel d'ensemble du Ministère, de ses compétences et des missions de chacun de ses délégués	Plénière : présentations des compétences, missions et attentes	Choisir un intitulé
OS 2 : identifier les plages de convergence entre les différents acteurs et partenaires	Atelier 1 : réflexion autour d'une thématique sur les plages de convergence	Choisir un intitulé
OS 3 : déterminer les conditions de mise en synergie des actions du Ministère, des acteurs et des partenaires	Atelier 2 : réflexion autour d'une thématique sur la mise en synergie	Choisir un intitulé

*Nota : le chronogramme doit être défini en rapport avec les axes déjà dégagés.*